

	<p>Manuel de certification Certification de groupe / gestion de forêts</p> <p>Constitution d'une RMU</p>	<p>H303</p> <p>Page 1 de 2</p>
--	---	---------------------------------------

1. Buts

La constitution d'une RMU **crée un lien à caractère juridiquement contraignant** entre les PFB, en tant qu'organe responsable de la représentation de groupe, et l'unité de certification associée (Resource Management Unit = RMU).

2. Domaine d'application

La constitution d'une RMU telle que décrite ici peut s'appliquer à toutes les unités de certification de groupe pour la gestion forestière des PFB, à condition que ces entités répondent aux critères d'une RMU définie dans [H103](#) Organisation générale.

3. Description

Une organisation forestière, par exemple une entreprise principale comprenant plusieurs propriétaires de forêts, une communauté d'entreprises, une corporation de triages (FR) ou une organisation régionale de propriétaires de forêts, annonce son souhait de créer une unité de certification (RMU) auprès du secrétariat des PFB. Les intéressés sont alors informés au sujet des exigences à remplir dans le cadre du raccordement de la RMU au système de représentation de groupe des PFB. Le secrétariat examine ensuite si le mode d'organisation proposé pour la RMU peut être admis au sein du système de management des PFB. Un montant forfaitaire de 200 francs (TVA en sus) est facturé pour cet examen. Les conditions suivantes doivent être remplies:

- La décision de constituer une RMU doit être consignée dans le cadre usuel de prise de décision de l'organisation (p. ex. convention entre triages, contrat de triage forestier, statuts d'association, etc.).
- En cas de regroupement d'organisations forestières existantes (ou d'unités de certification/RMU) en une RMU: La décision regroupement est consignée dans chaque organisation dans le cadre des prises de décision habituelles (p. ex. procès-verbal d'assemblée, note de séance, etc.).
- Les représentants forestiers et administratifs des propriétaires de forêts associés sont nommés et disposent des moyens nécessaires à l'exercice de leur fonction (cf. [M104](#) Cahier des charges RMU).

En signant la convention pour RMU, celle-ci s'engage à respecter les directives du manuel de management. La RMU autorise les PFB et les représentants des bureaux de certification (auditeurs externes) à réaliser les contrôles nécessaires auprès de la RMU et des propriétaires de forêts associés et à consulter les données des membres du groupe de l'entreprise à cette fin.

Indication: Si elles ne demandent pas leur transformation en RMU, les unités de certification (organisations) ayant parcouru les deux premiers cycles de certification sont maintenues pour autant qu'elles signent la nouvelle convention entre PFB et RMU.

4. Annexes

H103	Organisation générale
M103	Cahiers des charges PFB
M104	Cahiers des charges RMU
M304V	Projet de convention de prestations PFB RMU

5. Description de procédure

Processus:	Input	Output	Organe compétent			
	Données	Justification	E	D	C	I
Demande d'une organisation ou d'un représentant			PRMU		FaV AdV	GBWB KkF
Examen d'aptitude de l'organisation candidate à devenir RMU			GM	GF		AdV
Si positif, continuer						
Signature de la convention pour RMU			PR GF PRMU AdV FaV			KkF
Archivage de la convention		Convention signée	GBWB			

E = Exécution, D = Décision, C = Consultation I = Information. Autres abréviations voir [H502](#)